

### Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française) site: www.parlementfrancophone.brussels

Commission des Affaires générales et résiduaires,
de la Cohésion sociale et des Infrastructures sportives

## Convocation<sup>1</sup>

Lundi 29 avril 2024 – 13h30 Rue du Lombard, 69 – 1000 Bruxelles Salle 201

# <u>Ordre du jour</u>

- 1. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 4 avril 2024 entre la Communauté flamande, la Région flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et l'Etat fédéral sur l'exécution intergouvernementale du règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012 doc. 161 (2023-2024) n° 1
  - Désignation du rapporteur / de la rapporteuse
  - Exposé de Mme Barbara Trachte, ministre-présidente du Collège
  - Discussion générale
  - Discussion et vote des articles du projet de décret
  - Vote de l'ensemble du projet de décret

Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions sont publiques. Le public peut suivre les débats via le lien <a href="https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/">https://www.parlementfrancophone.brussels/agenda/ecouter-les-seances/</a> et sur la chaîne YouTube du Parlement <a href="https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedIg">https://www.youtube.com/channel/UC2OV-5QjSD5pRJrCiYeedIg</a>.

#### 2. Divers

#### Composition de la commission

Présidence : M. Kalvin Soiresse Njall

Vice-présidences : M. Hasan Koyuncu, Mme Aurélie Czekalski

#### **Membres effectifs:**

Mme Nadia El Yousfi, M. Jamal Ikazban, M. Hasan Koyuncu

Mme Aurélie Czekalski, M. Bertin Mampaka Mankamba, M. Gaëtan Van Goidsenhoven

Ecolo: M. Pierre-Yves Lux, M. Kalvin Soiresse Njall, Mme Farida Tahar

PTB: M. Luc Vancauwenberge DéFI: M. Emmanuel De Bock, M. Jonathan de Patoul

#### Membres suppléants :

M. Ridouane Chahid, M. Marc-Jean Ghyssels, Mme Véronique Jamoulle, M. Mohamed Ouriaghli Mme Latifa Aït-Baala, M. Youssef Handichi, Mme Viviane Teitelbaum, M. David Weytsman MR: Ecolo : M. Thomas Naessens, Mme Ingrid Parmentier, Mme Isabelle Pauthier, M. Tristan Roberti

PTB: M. Bruno Bauwens, M. Petya Obolensky

DéFI: M. Marc Loewenstein, Mme Marie Nagy, M. Emin Ozkara

Secrétaire administratif: M. Edouard Bostem (02 504 96 36 - ebostem@parlementfrancophone.brussels)

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).